

Le conseil d'administration s'est réuni le 13 décembre 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 2 décembre 2016.

VU le Code de l'éducation ;  
VU les statuts de l'Université ;

**Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P2.3**

**Exposé de la décision :**

Ce projet a pour but de proposer de nouvelles modalités de remboursement aux missionnaires tout en respectant la réglementation en vigueur (décret 2006-781 du 3 juillet 2006)

Contexte actuel :

L'ordre de mission est obligatoirement signé par l'ordonnateur principal ou par l'ordonnateur délégué et par le supérieur hiérarchique. Si la mission est effectuée hors de l'Union Européenne, Canada et USA, le Président, ordonnateur principal, contresigne l'ordre de mission (en l'absence du président, le Directeur général des services contresigne).

Lors du conseil d'administration du 27 mai 2014 a été voté la revalorisation des forfaits hôteliers (Paris : 150 € -Province : 100 €) au-delà de ces forfaits, une dérogation pourra être accordée par le président ou le Directeur général des services.

Proposition faite au conseil d'administration :

- une précision concernant la contre signature de l'ordre de mission du Président : celui-ci devra être contresigné lorsque la mission a lieu hors Canada, États-Unis, Union Européenne, Suisse, et Norvège ;
- la reconduction des forfaits hôteliers pour Paris et la province ;
- dans le cadre des projets européens Marie Skłodowska-Curie actions RISE, la Commission Européenne nous impose le versement d'une allocation de mobilité mensuelle pour transport, hébergement et repas de 2000 € forfaitaire par bénéficiaire. Un arrêté signé permettra ce paiement à la personne.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p><b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b> <b>Quorum : 18</b> <b>Nombre de membres participant à la délibération : 31</b> Abstentions : 0 <b>Votes exprimés :</b> Contre : 0 Pour : 31</p>
---

Fait à Paris, le **20 DEC. 2016**  
Le Président

  
Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :  
Transmis au Recteur le :

**22 DEC. 2016**

**22 DEC. 2016**